



Mes droit en cas de démission

Par **nenette56_old**, le **09/11/2007** à **11:37**

Bonjour je suis actuellement en congé prénatal ma date d'accouchement est prévu le 18 décembre donc reprise du travail début mars. Mais le travail que je faisais en tant que serveuse dans un bar ne ma jamais plus et je voudrais arreter. Je souhaiterai faire une formation dans la petite enfance donc ai je droit de démissionné et surtout quelle droit (indemnité, chômage...) aurai je droit. Merci de me répondre car je suis vraiment perdu.

Par **ly31**, le **09/11/2007** à **13:07**

Bonjour,

Malheureusement en cas de démission vous ne pouvez prétendre à rien !

Mieux vaut reprendre votre emploi afin d'obtenir si possible une formation par votre employeur

Je vous souhaite bon courage

ly31